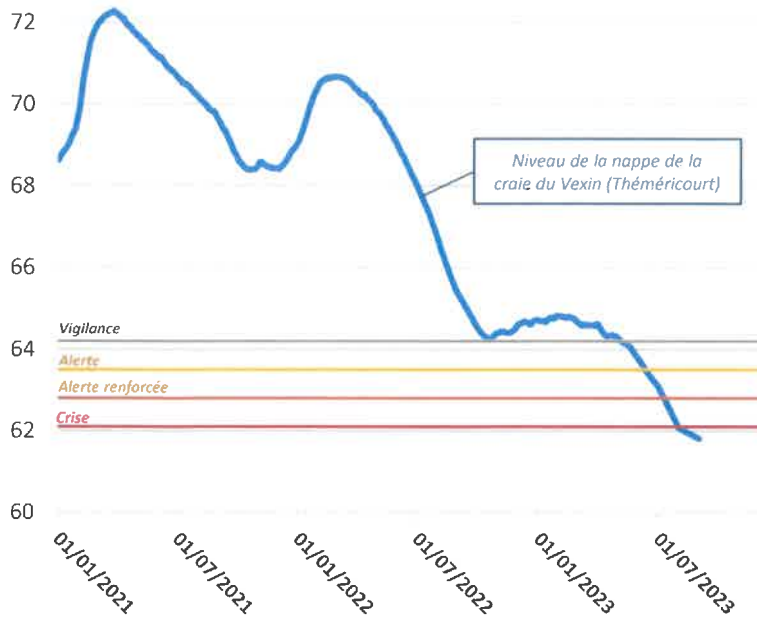


SECHERESSE

Un œil sur la situation



Evolution de la situation hydrologique sur le territoire (Source : Ades)



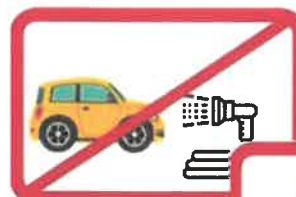
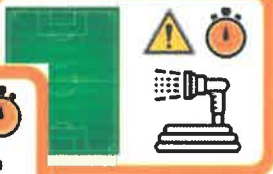
Un été 2022 sec et chaud suivi d'un hiver peu pluvieux par rapport à la normale laissent aujourd'hui les nappes phréatiques à un niveau particulièrement bas sur notre territoire, et ce malgré les dernières précipitations (Cf. graphique ci-joint).

Il est ainsi plus que jamais indispensable de faire attention à nos usages de l'eau. C'est à ce titre qu'un arrêté « Sécheresse », **niveau Alerte**, a été pris par la Préfecture courant juillet.

Ce dernier est toujours en vigueur en cette période de rentrée et limite réglementairement certains usages de l'eau. Il n'est pas exclu qu'un arrêté avec un niveau plus important soit pris dans les semaines à venir.

Principales restrictions liées à l'arrêté « Sécheresse » du 13 juillet 2023

« Niveau Alerte »



LIMITATIONS HORAIRES



➤ Interdiction d'arroser :

- entre 10h et 20h les pelouses, espaces arborés, espaces verts et sportifs toute nature
- Entre 10h et 18h les jardins potagers (exception faite du goutte à goutte)
- Entre 8h et 20h les golfs (avec registre de prélèvement hebdomadaire)

➤ Interdiction d'irriguer les cultures par aspersion entre 10h et 18h (sauf prélèvements à partir de retenues de stockage déconnectées de la ressource en eau en période d'étiage)

INTERDICTIONS D'USAGES

- Interdiction de laver les véhicules (sauf stations professionnelles de lavages équipées d'économiseurs d'eau ou de lavage haute pression, et sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire ou technique, et sauf pour les organismes liés à la sécurité)
- Interdiction de remplir les piscines privées (sauf remise à niveau)
- Limitation au strict nécessaire du nettoyage des voies, trottoirs, terrasses ou façades ne faisant pas l'objet de travaux

SECHERESSE

Les actions mises en place



LE SYNDICAT, ACTEUR PRINCIPAL



Face aux nouveaux enjeux, le syndicat agit dès aujourd'hui :

- **Renouvellement du réseau d'eau potable** avec près de 2 millions d'euros investis en 3 ans
- **Suivi journalier du réseau de distribution** grâce à la sectorisation
- **Recherche active de fuites** grâce à du matériel d'écoute performant
- **Radio-relève ciblée** sur les secteurs présentant une consommation anormale
- **Lancement des études pour la création d'interconnexions de secours** suite aux recherches infructueuses de nouvelles ressources
- **Sensibilisation sur les usages de l'eau**

TOUS ACTEURS !



En plus des **écogestes** habituels le syndicat ne peut que vous inciter à :

- **Vérifier l'absence de fuite sur votre réseau interne** au moins une fois par an en s'assurant que l'index du compteur ne bouge pas entre le matin et le soir en l'absence de tirage volontaire (machine à laver ou autre)
- **Couper l'arrivée d'eau en cas d'absence prolongée**
- **Protéger le compteur du gel avant l'hiver** (ne pas utiliser de paille ou de morceaux de polystyrène désagrégé)

Nous contacter !

SIEVAM – 3, ruelle aux Moines – 95450 VIGNY

☎ : 01.75.72.01.03 – 01.75.72.01.04
(standard et urgences)

✉ : contact@sieva95.fr – <https://portail-eau.sieva95.fr/>

Pour les abonnés de Frémainville et Seraincourt,
Veolia – 09.69.36.04.00 (standard) – 09.69.36.86.24 (urgences techniques)